

: mail afin de convier les contacts identifiés en étape 1 à participer à l'étape 2 de la concertation Egalim

Objet du mail : SNCF Réseau – Invitation à participer à l'étape 2 de la concertation EGALIM

Madame, Monsieur,

Vous avez été invité(e), comme partout en France dans les communes traversées par le Réseau ferré national, à des ateliers participatifs pour élaborer ensemble la charte d'engagements de SNCF Réseau, relative à la **protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires** (décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim).

Sur la base des propositions recueillies lors de ces ateliers, cette concertation se poursuit dans une seconde phase, cette fois-ci en s'adressant, du 23 novembre jusqu'au 23 décembre 2020, à l'ensemble des citoyens concernés.

Nous vous convions à y participer à l'adresse suivante : www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation et à relayer ce message auprès de tous vos administrés, de vos adhérents associatifs et de tous les citoyens susceptibles d'être concernés par cette thématique.

A l'issue de cette seconde étape, une charte finalisée sera établie par SNCF Réseau et proposée à l'approbation des préfets de département comme le prévoit le législateur.

Pour en savoir plus sur les enjeux et pratiques de maîtrise de végétation et sur la démarche engagée par SNCF Réseau : www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre démarche.

L'équipe SNCF Réseau - EGALIM